

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 19 (1939)
Heft: 6

Artikel: L'aménagement de la chute de Génissiat par la Compagnie nationale du Rhône
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-888908>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

assemblé et mis en pelotes à la main des cotons à tricoter. La machine remplaça bientôt la main. Vers 1900, les maisons de la place fusionnèrent et s'adjoignirent la Filature des cotons teints en bourre nécessaires à leurs fabrications, mais la nouvelle maison déborda de ce cadre étroit et livra les retors industriels teints, les cotons à repriser et à coudre, qui sont devenus sa spécialité, en plus des cotons à tricoter dont les différents genres nouveaux se sont considérablement développés à côté des anciens.

Possédant sa propre teinturerie, l'industrie de Villefranche est à même de livrer tous les genres, y compris les fils imprimés.

Elle livre dans tout l'Empire français et est de même parvenue à implanter ses articles à New-York.

Elle a une clientèle suisse particulièrement fidèle et sa position géographique la met à même, mieux que quiconque, de desservir le pays voisin et ami.

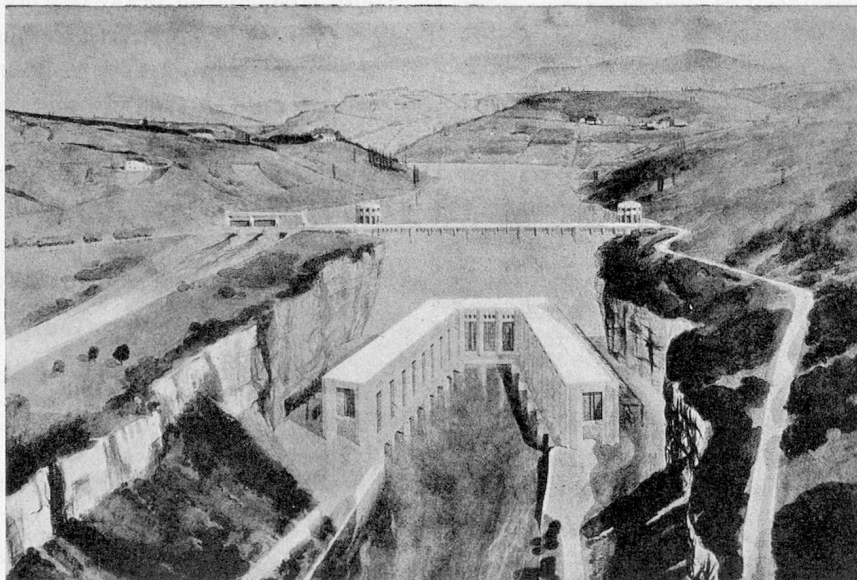
L'AMÉNAGEMENT DE LA CHUTE DE GENISSIAT PAR LA COMPAGNIE NATIONALE DU RHONE

Parmi les nouvelles sources d'énergie hydro-électrique encore disponibles en France et qu'il est nécessaire d'aménager pour améliorer notre équipement et notre balance commerciale, les plus intéressantes sont évidemment celles qui représentent la plus grande capacité de production en kilowatts-heure pour le prix de revient le plus faible.

C'est à ce titre que l'aménagement de la chute de Génissiat apparaît comme un des plus urgents.

Et c'est peut-être aussi parce que le potentiel bénéficiaire de cette réalisation se trouvera réservé à la collectivité elle-même par l'intermédiaire de la Compagnie Nationale du Rhône.

Plan architectural du futur barrage et des futures usines de Génissiat. (On aperçoit à gauche le canal d'évacuation des crues, et au delà, le canal de navigation qui débouchera dans le barrage.)



*
*
*

La Compagnie Nationale du Rhône a été créée en exécution d'une loi.

Cette loi, qui date du 27 mai 1921, stipulait que l'aménagement du Rhône français serait réalisé au triple point de vue des forces hydrauliques, de la navigation, de l'irrigation et des autres emplois agricoles, et concédé à l'ensemble des collectivités intéressées; celles-ci ont été, à cette fin, groupées dans une Société d'intérêt général, la Compagnie Nationale du Rhône, qui, constituée le 27 mai 1933, recevait par décret en date du 6 juin 1934 la concession prévue.

Le capital initial et actuel de la Compagnie se monte à 240 millions de francs, dont 60 millions versés; il est réparti, par parts égales, entre :

- Le département de la Seine, qui doit utiliser une bonne partie de l'énergie électrique du Rhône;
- Les collectivités riveraines du fleuve (départements, communes, Chambres de Commerce et d'Agriculture, etc...);
- La Société Nationale des Chemins de fer français, en vue de l'électrification du réseau du Sud-Est;

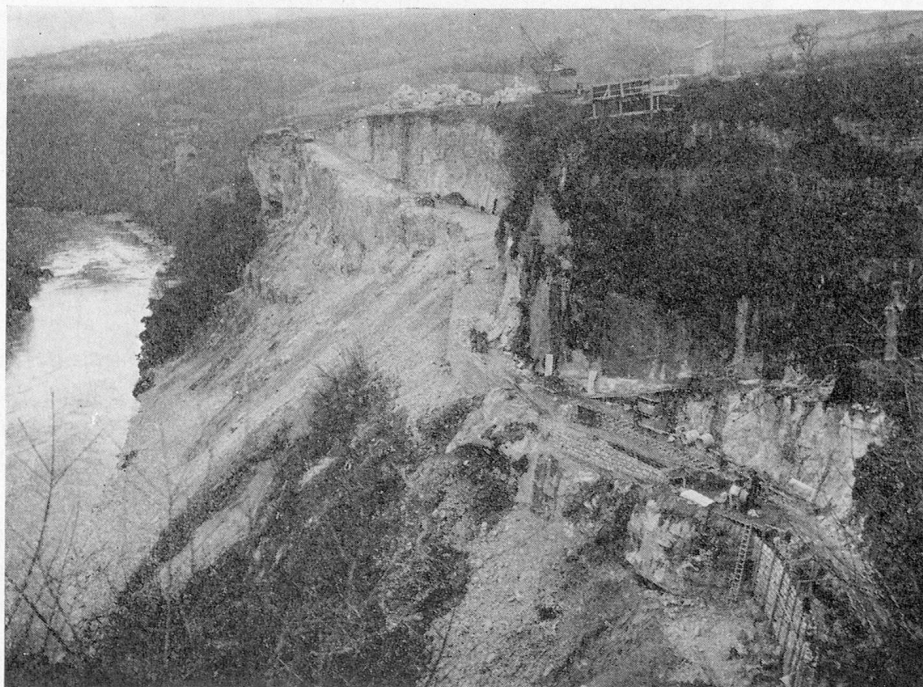
— Les Sociétés électriques de la Région parisienne et de la région des Alpes.

L'État joue un rôle important dans le financement et l'administration de la Compagnie; il garantit le service de ses emprunts, qui doivent représenter les 9/10 du montant des travaux; il a, en contre-partie, une place importante au Conseil d'Administration qui, sur 40 membres, contient 16 délégués de l'État (Conseillers d'État, Hauts Fonctionnaires des Ministères des Travaux Publics, des Finances et de l'Agriculture, représentants des Chambres de Commerce et d'Agriculture); les 24 autres Administrateurs représentant, à raison de 6 par catégorie, les actionnaires.

Les divers actionnaires de la Compagnie ont option sur l'énergie produite au prorata du nombre de leurs actions. Les prix applicables aux livraisons optionnelles sont, pour les collectivités riveraines, uniformes tout le long du collecteur latéral au Rhône et, pour le département de la Seine, limités par le prix de revient de l'énergie thermique produite par les procédés les plus modernes.

Le programme de la Compagnie, déposé dès 1934 et approuvé le 16 juin 1935 par l'État, comporte en première étape des réalisations choisies de

Route d'accès à l'usine



façon à constituer un ensemble rentable, savoir :

— L'aménagement de la chute de Génissiat dans les gorges du Haut-Rhône;

— La construction d'un port industriel sur le Rhône à la sortie de Lyon, le port Édouard-Herriot;

— L'amélioration du chenal du Rhône à l'aval de Lyon, par la prise en charge des travaux effectués précédemment par le Service des Ponts et Chaussées selon la méthode d'aménagement à courant libre;

— Les premières réalisations en faveur de l'agriculture;

— Des participations dans certaines Sociétés concessionnaires de lignes de transport d'énergie à haut voltage qui constituent le collecteur latéral au Rhône et la liaison avec la région parisienne.

La rentabilité globale de ce programme résulte essentiellement de la capacité bénéficiaire de l'usine de Génissiat qui sera la plus importante centrale hydro-électrique d'Europe et dont l'aménagement se présente dans des conditions particulièrement favorables, que nous soulignons sommairement ci-après :

— Faible importance relative du volume du barrage;

— Qualité du rocher d'implantation;

— Possibilité de réaliser un réservoir journalier;

— Conditions d'accès au chantier très favorable (la voie Lyon-Genève passe au bord même du chantier);

— Débit d'étiage du Rhône de 150 mètres cubes au moins.

Il est certain que la marge entre les prix à la consommation et les prix à la production reste suffisante pour permettre à une entreprise comme celle

de Génissiat de rester largement rentable.

Quant aux possibilités d'absorption du marché, les craintes émises il y a quelques années et selon lesquelles le milliard et demi de kWh. de Génissiat risquerait, au moment de son arrivée sur le marché, d'être surabondant par rapport aux besoins de la consommation, paraissent désormais sans fondement.

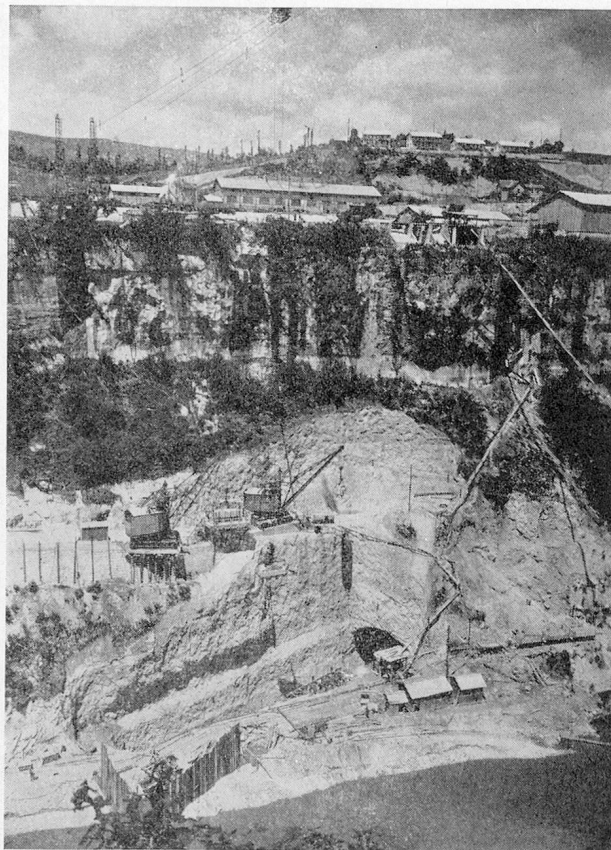
Le taux annuel de progression de la consommation française, qui était resté de 1933 à 1936 inférieur à 3 p. 100, a atteint près de 10 p. 100 en 1937. Les nouveaux besoins, même si les augmentations des prochaines années restent inférieures à celles de 1937 — qui ont dépassé 1 milliard et demi de kilowatts-heure — doivent absorber rapidement la totalité de la marge actuelle de capacité de production.

Il apparaît, dans ces conditions, désirable que l'aménagement de Génissiat soit réalisé le plus rapidement possible. Les distributeurs rassemblés dans le Groupement de l'Électricité ont d'ailleurs pris vis-à-vis de la Compagnie des engagements tels que la plus grande partie de l'énergie de Génissiat peut être considérée comme dès maintenant placée dans de bonnes conditions.

* * *

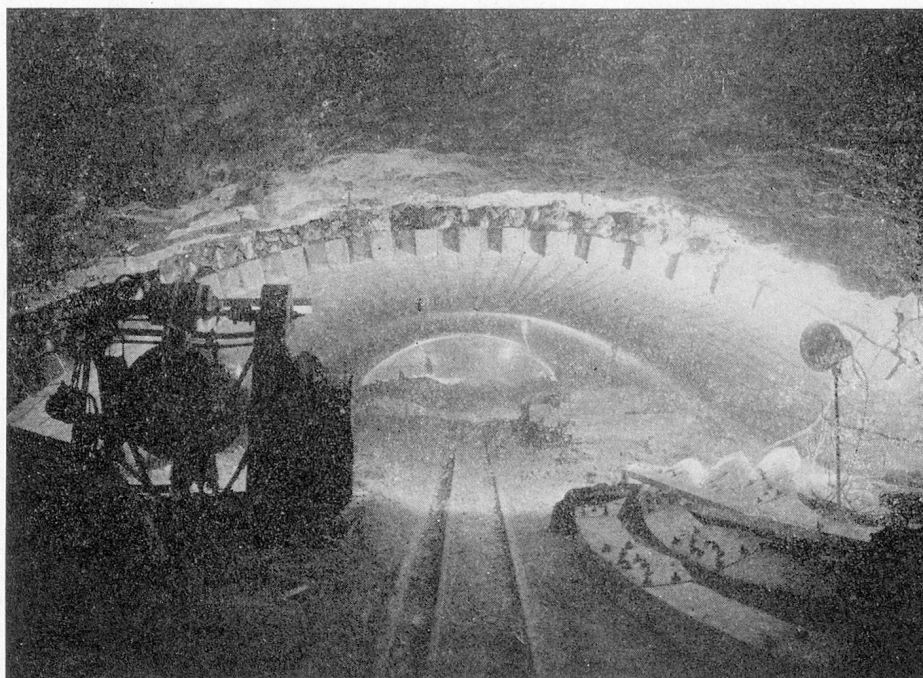
Parallèlement à son rôle de producteur d'énergie, la Compagnie Nationale du Rhône assume, par ses participations dans diverses sociétés de transport d'énergie, et notamment par sa participation majoritaire dans l'Union pour le transport d'énergie du Rhône

Sortie aval de la galerie rive droite et chantier de la route.
Sur le plateau, les installations de l'entreprise



à Paris qui doit construire les lignes à 220.000 volts | nemment favorable à l'intérêt général qui lui
Lyon-Paris et Génissiat-Lyon, la mission émi- | incombe de par sa structure.

Travail en souterrain : Construction de la route en parpaings



S. A. GALLODANA, Noisy-le-Sec

BRUNO BENDEL INGR. DIPL. E.P.Z.

BÉTON ARMÉ

CONSTRUCTIONS INDUSTRIELLES

MAÇONNERIE

PAVILLONS, VILLAS

PLATRERIE

IMMEUBLES

CHARPENTE

TRANSFORMATIONS

TERRASSEMENT

RÉPARATIONS, ENTRETIEN

ÉTUDES - PROJETS - CALCULS STATIQUES
EXÉCUTIONS

TÉLÉPHONE NORD 2733
» 2734

TÉLÉGRAMMES
GALLODANA PARIS